

Le 12/02/2018

ARRÊTE N°18 U 014

**Arrêté du MAIRE soumettant à ENQUETE PUBLIQUE un projet de modification du
PLU**

Arrêté n° 18 U 014 du 12/02/2018 prescrivant une enquête publique sur le projet de 6ème modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-41 et R. 153-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu l'arrêté en date du 29 novembre 2017 ayant prescrit la modification du PLU;

Vu l'ordonnance en date du 17/01/2018 de M. le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE désignant Monsieur Christian BUZET en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Arrête :

Article 1^{er} :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune de LABARTHE SUR LEZE

Article 2 :

La durée prévue de l'enquête publique est de trente-trois jours :
du **12 mars 2018 au 13 avril 2018.**

Article 3 :

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la modification du PLU ;

Article 4 :

Monsieur Christian BUZET a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif.

Article 5 :

Le dossier de projet de modification du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de LABARTHE SUR LEZE aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi - Mercredi – Jeudi - Vendredi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Et **Mardi de 8h45 à 12h30 et de 15h00 à 19h00**

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune suivant :
labarthesurleze.com.

Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de Labarthe sur lèze aux jours et heures habituels d'ouverture sus visés.

Article 6 :

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **Mairie de Labarthe sur Lèze – 490 Avenue du Lauragais 31860 LABARTHE SUR LEZE** ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@labarthesurleze.com**

Les observations et propositions éventuelles du public seront rajoutées dans le dossier d'enquête papier mis à disposition en Mairie au fur et à mesure de leurs arrivées.

Article 7 :

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de LABARTHE SUR LEZE aux jours et heures suivants :

- **le Lundi 12 mars 2018 de 9 heure à 12 heures,**
- **le mercredi 28 mars 2018 de 9 heures à 12 heures**
- **et le vendredi 13 avril 2018 de 14 heures à 17 heures.**

Article 8 :

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté ;

Article 9 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la commune de Labarthe sur Lèze, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 10 :

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site internet de la commune (labarthesurleze.com) et à la mairie de Labarthe sur lèze aux jours et heures habituels d'ouverture. Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture par le commissaire enquêteur de l'enquête publique;

Article 11 :

Dans un délai de deux mois après la clôture de l'enquête publique, le Maire pourra organiser une réunion publique pour répondre aux éventuelles réserves, recommandations ou conclusions défavorables du commissaire enquêteur.

Article 12 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les journaux suivants :

- La Dépêche du Midi,
- La Voix du Midi.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié sur le site internet de la mairie, sur le panneau d'affichage électronique ainsi qu'aux endroits habituels d'affichage dans la commune de LABARTHE SUR LEZE quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 13 :

Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de Monsieur Eric GERAUD, Chemin de la Croix de Mitrac, Services techniques et de l'urbanisme, Labarthe sur Lèze (Tél : 05-62-11-62-73)

Article 14 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de La Haute-Garonne,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Garonne,
- M. le Président du Muretain Agglo,
- M. le Commissaire enquêteur.

Fait à LABARTHE SUR LEZE, le 12/02/2018

Pour le Maire et
par délégation
L'Adjoint à
l'urbanisme
Serge PARIS



